

COMMENT FINANCER LA FORMATION AU DESJEPS PROPOSÉE PAR FORMABAD ?

Le DESJEPS perfectionnement sportif mention badminton est une qualification professionnelle reconnue. A ce titre les salariés peuvent notamment envisager **un financement via une période de professionnalisation en contactant leur OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)**. D'autres dispositifs peuvent être mobilisés selon les politiques nationales et territoriales du moment et le profil de chaque stagiaire.

Les demandeurs d'emploi devront s'adresser au Pôle Emploi ou à leur mission locale. Le financement d'actions de formation professionnelle demeurant complexe, **FormaBad peut vous accompagner** dans vos démarches.

Il est fortement conseillé de débiter les démarches très en amont du dépôt du dossier d'inscription.

EN SAVOIR PLUS SUR LE DESJEPS

La fiche RNCP

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=4911>

L'arrêté de la mention badminton du DESJEPS

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019153469&dateTexte=20081027&fastPos=2&fastReql=300052449&oldAction=rechTexte>

Le site internet de la FFBA

www.ffbad.org

Pour toutes vos questions ou démarches sur la formation

Contactez Formabad, le secteur formation de la FFBA :

- **Pauline PEN**
- **Vincent LAIGLE** (*responsable pédagogique de la formation*)
- 01 49 21 09 44
- 06 98 24 35 05
- formation@ffbad.org
- Vincent.laigle@ffbad.org



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07

www.ffbad.org



FFBAD

Fédération Française
de Badminton

www.ffbad.org



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

DESJEPS*
Spécialité performance
sportive, mention Badminton
FRANCE

*Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

QU'EST-CE QUE LE DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE MENTION BADMINTON ?

C'est un diplôme professionnel de niveau II du ministère chargé de la jeunesse et des sports, inscrit au RNCP, qui a remplacé depuis 2011 le BEES 2 option badminton. C'est la plus haute qualification professionnelle existante dans le badminton.

Métiers visés : Entraîneur de Haut Niveau, Directeur sportif (ligue, comité ou club), responsable d'une structure permanente d'entraînement, responsable de formation, chef de projet, etc.

Le diplôme comprend **4 Unités Capitalisables (UC)** :

- UC : 1 Etre Capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur.
- UC : 2 EC de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.
- UC : 3 EC de diriger un système d'entraînement en badminton.
- UC : 4 EC d'encadrer le badminton en sécurité.

COMMENT OBTENIR LE DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE MENTION BADMINTON ?

Par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'expérience)

Vous possédez une expérience d'au **moins 36 mois** et **2400 heures** dans des activités du DESJEPS et à la lecture des référentiels vous pensez posséder une majorité des compétences demandées. **Consultez le site internet de la FFBaD, rubrique VAE** puis suivez une procédure spécifique basée sur l'exploration de votre expérience. Il est possible d'obtenir tout ou partie du diplôme.

ATTENTION : un parcours VAE n'a rien à voir avec un parcours de formation traditionnel.

Par la voie de la formation

Formabad est le seul OF à proposer une formation du DESJEPS, comprenant environ 600 heures sous forme de semaines placées dans les lieux d'expression de la performance (INSEP, Pôles France Jeunes, grands événements), de formation à distance, d'accompagnement de collectifs nationaux et d'environ 400 heures de mise en situation professionnelle d'activités de niveau DESJEPS. Pour entrer en formation, il faut satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) qui sont :

- être capable d'effectuer une analyse technique d'une séquence vidéo d'un match relevant d'une compétition nationale ou internationale de badminton ;
- être capable de dégager des objectifs prioritaires de travail liés à cette séquence ;
- être capable de proposer des situations d'entraînement adaptées.

Le titulaire de l'un des diplômes suivants est dispensé de cette vérification : BEES 1 option badminton, partie spécifique du BEES 2 option badminton ainsi que le DEJEPS « perfectionnement sportif », mention « badminton ». Est également dispensé de cette vérification le sportif de haut niveau en badminton inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

POURQUOI OBTENIR LE DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE MENTION BADMINTON ?

- Vous souhaitez **développer une expertise dans l'entraînement, la formation et/ou le développement de structure** au contact des meilleures structures et joueurs de France.
- Vous souhaitez **faire évoluer votre projet professionnel** dans le badminton.
- Vous souhaitez vous **ouvrir l'accès à des concours de la fonction publique**.

LES GRANDS DOMAINES DE COMPÉTENCE VISÉS

- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres.
- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation.
- Il conçoit le projet de la structure et la dirige.

EXEMPLE DE PARCOURS DE FORMATION

